

<p>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FÉVRIER 2025 à 19 heures</p>
--

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

Mme RIGHETTI Nathalie, Mme ECOFFARD Christelle, Adjointes,
M. COURAND Serge, Mme VOILLAT Françoise, Mme MERCIER Marie-Christine, M. DURAFOR
Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, M. BURDET Thibaut, Mme
SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents :

M. GIROD Pierre, M. DAGALLIER Frédéric, M. BORN Franck,
M. GUINARD Jacques qui donne procuration à M. DURAFOR Jean-François,

Mme RIGHETTI Nathalie a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve la convention-cadre à intervenir entre la Commune de Saint Martin du Fresne et HAUT-BUGEY AGGLOMERATION pour la gestion des chats errants selon les conditions énumérées ci-dessus.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la commune au service d'assistance et d'expertise juridique proposée par HBA dans le cadre du plan de cohésion du territoire.

Approuve la convention constitutive du groupement de commandes : « Accompagnement opérationnel en performance sociale et juridique par des experts ».

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tout acte s'y rattachant.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte de faire un don de 500.00€, à la **Protection civile**, afin de contribuer à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les 2 conventions proposées par ENEDIS pour le déplacement et le remplacement d'un poteau électrique qui gêne la construction de la future boulangerie.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ces 2 conventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte le projet de construction d'un local destiné à l'implantation d'un ou plusieurs dentistes.
Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer un permis de construire au nom et pour le compte de la commune, en vue de pouvoir réaliser la construction de ce local.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à déposer et à signer au nom de la commune tous les documents relatifs à cette demande.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après présentation du rapport d'analyse des offres,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Décide d'attribuer le marché aux prestataires suivants :

LOT 1 : TERRASSEMENTS VRD

Entreprise : SERRAND TP (2 Rue du Beau Site, 01590 Dortan).

Pour un montant de 27 364.04 € HT soit 32 836.85 € TTC.

LOT 2 : GROS OEUVRE

Entreprise : RINALDI SAS (82 Chemin de Pré Matou, 01100 Oyonnax).

Pour un montant de 129 500.00 € HT soit 155 400.00 € TTC.

LOT 3 : ENDUITS DE FAÇADES

Entreprise : SAS FERNANDEZ DORREGO (5 Rue de l'Industrie, 01100 Arbent).

Pour un montant de 9 870.88 € HT soit 11 845.06 € TTC.

LOT 4 : CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE

Entreprise : BOURDON FRERES (81 Chemin Mayer, 01380 Saint Cyr sur Menthon).

Pour un montant de 58 427.00 € HT soit 70 112.40 € TTC.

LOT 5 : MENUISERIES EXTERIEURES ET FERMETURES

Entreprise : FERMETURES HABITAT AIN (920 Route de la Rousse, 01460 Brion).

Pour un montant de 23 618.20 € HT soit 28 341.84 € TTC.

LOT 6 : PORTE AUTOMATIQUE

Entreprise : France FERMETURES SODEX (1 Impasse des Chardons, 74600 Seynod).

Pour un montant de 6 500.00 € HT soit 7 800.00 € TTC.

LOT 7 : PORTE SECTIONNELLE

Entreprise : SAS TOURNIER (ZAC Les Pellants, 01430 Saint Martin du Fresne).

Pour un montant de 5 551.86 € HT soit 6 662.23 € TTC.

LOT 8 : SERRURERIE

Entreprise : MSR METALLERIE (146 Chemin de la Poyarosse, 01240 Saint Paul de Varax).

Pour un montant de 17 294.29 € HT soit 20 753.15 € TTC.

LOT 9 : MENUISERIES INTERIEURES – PARQUETS STRATIFIES

Entreprise : GIROD MORETTI (429 ZA En Faurianne, 01460 Béard-Géovreissiat).

Pour un montant de 9 000.00 € HT soit 10 800.00 € TTC.

LOT 10 : CLOISONS ISOTHERMES

Entreprise : PI INSTALL SAS (14 Rue des Serves, 01340 Montrevel-en-Bresse).

Pour un montant de 49 699.62 € HT soit 59 639.55 € TTC.

LOT 11 : PLATRERIE PEINTURES

Entreprise : SARL PETETIN (Rue de La Tour, 01000 Saint Denis Les Bourg).

Pour un montant de 27 968.78 € € HT soit 33 562.54 € TTC.

LOT 12 : PLAFONDS SUSPENDUS

Entreprise : SAS MCP (Lieu-dit Bérard, 1300 Toute du Plantay, 01320 Chalamont).

Pour un montant de 3 541.45 € € HT soit 4 249.74 € TTC.

LOT 13 : CARRELAGES FAIENCES

Entreprise : SAS TACHIN (1 Rue du Huchey, 21110 Genlis).

Pour un montant de 32 537.98 € € HT soit 39 045.58 € TTC.

LOT 14 : ELECTRICITE

Entreprise : SAS BALLAND JACQUET (61 Rue des Ecoles, Le Balmay 01430 Vieu d'Izenave).

Pour un montant de 26 000.00 € € HT soit 31 200.00 € TTC.

LOT 15 : PLOMBERIE SANITAIRES VENTILATION

Entreprise : MONNIER (ZA La Cornella, Hauteville-Lompnes, 01110 Plateau d'Hauteville).

Pour un montant de 73 900.00 € € HT soit 88 680.00 € TTC.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les actes d'engagement avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2025 de la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 11 mars 2025 à 19h.
- La commission des finances aura lieu le 25 mars 2025 à 18h30.
- Le conseil municipal suivant aura lieu le 08 avril 2025 à 19h.

Séance levée à 22h

Le Maire,
M. Dominique TURC

